



COMPTE RENDU CAP REVISION EVALUTAION DU 11 JUIN 2018

CAP Cadre A

Cette commission paritaire s'est réunie sous la présidence de Monsieur SISCO.

Les organisations syndicales ont lu leurs déclarations liminaires auxquelles le directeur n'a pas daigné répondre.

En prenant la parole pour ses « propos liminaires » le Directeur a beaucoup insisté sur le positionnement du cadre A dans les services. Cette question s'est révélée centrale lors des débats.

Trois dossiers ont été présentés, deux défendus par FO et un par la CGT.

Lors des débats, le rôle du cadre A été reprecisé à savoir dans les notions d'encadrement, de soutien technique et de rendu des objectifs.

La CGT sera vigilante sur le traitement réservé aux cadres et attentive à leurs besoins et à leur souffrance grandissante.

CAP Cadre B

La commission a été plus rapide que la précédente, le Directeur n'a pas eu de propos introductifs pour les cadres B.

Deux dossiers défendus par Solidaires et FO ont été présentés. Le premier a obtenu satisfaction et le second partiellement puisque la croix a été remontée dans le tableau synoptique mais l'appréciation littérale est restée inchangée.

CAP Cadre C

Aucun recours

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques

Monsieur le Président,

« Une fois n'est pas coutume », la CAPL de révision de l'évaluation se tient dans un contexte de régression sociale sans précédent.

En effet, face aux fortes mobilisations nationales, le gouvernement n'affiche qu'entêtement et mépris.

L'offensive sans précédent qui est lancée contre le service public et contre le statut a des effets néfastes voir destructeurs sur les agents de tous les grades.

Les cadres A sont soumis à une grande souffrance, phénomène nouveau dans notre fonction publique, les remontées de leurs difficultés sont de plus nombreuses et inquiétantes. La volonté de bien faire son travail est entravée par le manque de soutien de la hiérarchie, par le manque de visibilité sur l'avenir. Tous ces éléments mis bout à bout fragilisent le cadre A qui quand il a trouvé sa place, peine à rester serein.

Concernant plus précisément les CAPL de ce jour, nous allons examiner 3 recours en catégorie A, 2 en catégorie B et aucun en catégorie C.

Doit-on, pour autant, considérer que la majorité des agents est satisfaite de son évaluation ?

N'est-ce pas plutôt que l'administration a réussi à mettre en place un système qui, par sa lourdeur a découragé un grand nombre de collègues de faire valoir leurs droits ?

Cette atteinte aux droits et garanties des agents ne peut que renforcer le sentiment d'écœurement et de démotivation vis-à-vis d'une administration que ses personnels perçoivent comme n'ayant plus aucun respect pour eux.

L'absence de dialogue ministériel, l'opacité et le cynisme de notre Direction Générale ne doivent pas se traduire au plan local par le mépris des doléances des agents dans un contexte social des plus délicats.